



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 MAI 2021

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce dixième jour de mai, de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

ABSENT :	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
----------	--------	---------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

21-05-054 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

21-05-055 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

21-05-056 **COMITÉ D'EMBALLISSEMENT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) à la Table de concertation de La Motte pour le Comité d'embellissement tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

21-05-057 **PÉNURIE DE PLACES EN GARDERIE À AMOS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu d'appuyer et de soutenir par diverses actions symboliques et concrètes au mouvement « # ma place au travail ».

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le réseau de canalisation communautaire du périmètre urbain, la propreté des propriétés, la dérogation mineure accordée pour le développement domiciliaire et les frais d'avocats sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

21-05-058 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - FAMILLE GERMAIN

ATTENDU QUE les membres de la famille Germain désirent faire une demande d'agrandissement de l'autorisation de 5000 m² d'utilisation autre que l'agriculture en zone agricole ;

ATTENDU QUE la demande d'agrandissement d'utilisation à des fins de villégiature ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité de La Motte est en accord avec la demande de la Famille Germain.

ADOPTÉE

21-05-059 DEMANDE DE SUBVENTION - COUCHE LAVABLE ET RÉUTILISABLE

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables en 2009 ;

ATTENDU QUE ce programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale ;

ATTENDU QUE les factures originales établissant l'achat, que la preuve de naissances et de résidences de l'enfant a été fournie et que le contrat d'engagement précisant que vous vous engagez à utiliser les couches lavables et réutilisables a été signé par les demandeurs ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une subvention municipale d'autoriser le versement d'une subvention de cent cinquante dollars (150 \$) à madame Roxanne Deschênes pour l'achat de couches lavables et réutilisables.

ADOPTÉE

21-05-060 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'une discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;



CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

21-05-061 **DEMANDE D'APPUI AU PROJET FLIC « FÊTE AU VILLAGE »**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet « Fête au village » déposé par la Table de concertation de La Motte dans le cadre de l'appel de projets fonds local d'initiatives collectives (FLIC).

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois d'avril dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'avril.

VOIRIE

21-05-062 **APPEL D'OFFRE DÉBROUSSAILLAGE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour faire du débroussaillage sur 22 kilomètres sur l'ensemble du réseau routier municipal.

ADOPTÉE



21-05-063 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de monsieur Antoine Sylvain à titre de journalier en date de 5 juin 2021 au taux horaire établi dans la politique salariale.

ADOPTÉE

21-05-064 **STRUCTURE DE CONTRÔLE DE CASTOR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de deux structures de contrôle de castor.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'avril 2021.

21-05-065 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois d'avril 2021 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-neuf mille trois cents dollars et soixante-huit sous. (69 300,68 \$)

ADMQ	976,13 \$
Boutique du bureau Gyva	150,29 \$
CRSBP	25,00 \$
Desjardins sécurité financière	1 658,87 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	1 954,97 \$
Envirobi	888,07 \$
Garage Tardif	1 534,00 \$
Gestion Martin Leclerc	30,70 \$
GLS Logistics Canada	10,49 \$
Guay, Jean-Claude, les jardins sur La Motte	60,00 \$
Hydro-Québec	2 167,44 \$
Import recherche stratège	4 557,61 \$
La Capital assurance	1 780,04 \$
La Pariole	500,00 \$
La Table de Concertation	150,00 \$
Les Slasheurs	229,95 \$
Location Lauzon Amos	26,03 \$
Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue	90,00 \$
Master card	226,50 \$
Matériaux 3 +2 Ltée	12,84 \$
Ministre du Revenu	10 202,09 \$
MMQ	1 167,39 \$
Norinfra	701,35 \$
Pelletier Nettoie tout	155,21 \$
Pharmacie Jean Coutu	217,00 \$



Pneu GBM	2 198,78 \$
Postes Canada	148,05 \$
Receveur général du Canada	3 838,74 \$
Richard, Marco	911,53 \$
Rôle de paie	24 498,34 \$
Sanimos	630,11 \$
Sécuriplus	149,47 \$
Télébec	258,83 \$
Terrapure	265,05 \$
Thompson Reuters Canada	852,60 \$
Toromont CAT	1 353,40 \$
UAP	40,70 \$
Ville d'Amos	2 265,33 \$
Zip Lignes	2 417,78 \$
 Total :	 <u>69 300,34 \$</u>

ADOPTÉE

21-05-066 **POLITIQUE SALARIALE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale telle que présentée.

ADOPTÉE

21-05-067 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, D'AUTORISER MONSIEUR Réjean Richard, Maire et madame Rachel Cossette Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour au nom de la Municipalité de La Motte l'entente relative à des travaux municipaux avec MEPS Immobilier, 9266 -0957 Québec inc. dans le cadre du développement domiciliaire près du chemin des Berges et de la pointe-aux-Goélands.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE # 225

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Marcel Bourassa, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 233 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle # 225 ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

Visé à inclure dans le règlement sur la gestion contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs et les entrepreneurs qui



ont un établissement au Québec. Suite à l'adoption du projet de loi 67, mesure favorisant l'achat local.

21-05-068 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE # 225**

ATTENDU que le règlement numéro 225 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 7 octobre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables dans les lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins diverses dispositions (L.Q.2021, Chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. L'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Article 2

Le règlement numéro 225 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 9 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ADOPTÉE



DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - AUDIT DE CONFORMITÉ, AVRIL 2021

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'audit de conformité sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal provenant de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2021.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

21-05-069 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

21-05-056	21-05-059	21-05-063
21-05-064	21-05-065	

Signé ce trente et unième jour de mai
de l'an deux mille vingt et un